



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 103/21

Objet

Logement social public –
Signature de la Convention
d'Utilité Sociale de Grand
Dole Habitat

Secrétaire de séance

Séverine CALINON

Rapporteur :

Dominique TRONCIN

Conseil Communautaire
30 septembre 2021
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 23 septembre 2021
Date de publication : 08 octobre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pavvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. ancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, M. Berthaud à P. Roche, C. Demortier à J.P Cuinet, D. Germond à J.B Gagnoux, J. Gruet à M. Mirat, M. Henry à J.C Robert, N. Jeannet à F. Dray, I. Mangin à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

G. Ginet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne, J. Zasempa.

La Convention d'Utilité Sociale (CUS), est un contrat conclu entre un organisme de logement social (Grand Dole Habitat) et l'Etat, pour une période de 6 ans, portant sur la gestion patrimoniale, l'occupation sociale du parc, la politique des loyers et la qualité du service rendu aux locataires, la politique menée par l'organisme en faveur de l'hébergement, la politique d'accèsion de l'organisme et la concertation locative.

A travers le 3^{ème} alinéa de l'article L.445-1, le Code de la Construction et de l'Habitation, dispose qu'en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunal dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), ayant la compétence habitat et un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) sur le territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de fait associée à l'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale du bailleur, dont le patrimoine est situé sur son territoire, et donc signataire de cette convention conformément au souhait de l'Etat.

La Convention d'Utilité Sociale renforce et engage Grand Dole Habitat, à contribuer encore davantage à la mixité sociale dans les quartiers avec une attention particulière au quartier prioritaire de la ville, et d'une façon générale, en matière de politique patrimoniale, sociale et de qualité de service.

La Convention d'Utilité Sociale est élaborée en cohérence avec les politiques publiques locales, pour proposer une offre de produits adaptée au 3^{ème} âge, au public à mobilité réduite, tout en réhabilitant son patrimoine.

La Convention d'Utilité Sociale est signée pour la période 2021-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ASSOCIE** la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale de Grand Dole Habitat ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

Fait à Authume,
Le 30 septembre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Grand Dole Habitat
- DDT du Jura

